



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration de l'enregistrement,  
des domaines et de la TVA

## Demande

de remboursement d'un supplément de crédit d'impôt suite à la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement

<b>Acte notarié (passé en 2024)</b>	
Notaire	
Acte numéro	
Date de l'acte	
<b>Acquéreur - Demandeur</b>	
Nom	
Prénom	
Numéro d'identification (matricule)	
Code Postal - Localité	
Numéro - Rue	
Numéro de téléphone*	
Courriel*	
Compte bancaire /Institut bancaire	
<b>Bien(s) immobilier(s) destiné(s) à l'habitation personnelle</b>	
Commune	
Section de	
Numéro cadastral	
<b>Enregistrement</b>	
Acte enregistré à	
Relation	
Date de l'enregistrement	

Le demandeur sollicite par la présente le remboursement du supplément de crédit d'impôt sur l'acte notarié désigné ci-dessus. Il déclare avoir pris connaissance des conditions légales de la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation et les accepter pleinement.

....., le .....

Le demandeur,

La présente demande dûment remplie et signée est à renvoyer à :

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA  
Direction – Division droits d'enregistrement, de succession, de timbre et d'hypothèques  
Service organisation et fonctionnement des bureaux  
B.P. 31  
L-2010 Luxembourg

**Protection des données à caractère personnel**

En application de l'article 6, paragraphe 1, point a) et c), du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « RGPD »), l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (ci-après « AED ») traite les données à caractère personnel aux fins de l'exécution des obligations légales mises à sa charge par la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation. Les données traitées ne sont conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées. En ce qui concerne notamment les données collectées relatives au numéro de téléphone et à l'adresse e-mail la personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment. Dans les limites des droits prévus par les dispositions du RGPD, la personne concernée peut accéder à ses données et en obtenir une copie, obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes et obtenir l'effacement de celles-ci. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la mention relative aux dispositions du RGPD sur le site internet de l'AED (<https://pfi.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>).

\* Donnée optionnelle. En cas de renseignement de cette donnée, vous consentez que l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA vous contacte par téléphone ou par courriel pour toute question pouvant surgir lors du traitement de votre demande.